



LES AUTORISATIONS D'ÉTABLISSEMENTS LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

MODALITÉ DE FORMATION
Présentiel en centre de formation

DURÉE
3 heures

LANGUE(S) DE FORMATION
FR

DISPONIBILITÉ
12 places offertes

PUBLIC CIBLE
Niveau minimum requis :
CEC 4

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Sans frais pour les entreprises cotisantes au FOGECOPI.
150€/demi-journée/personne pour les autres entreprises

CONTACT ADMINISTRATIF
Service Inscriptions
formations@academie-immo.lu

OBJECTIFS DU MODULE

- > Comprendre le cadre légal régissant l'accès aux professions de l'immobilier, conformément à la loi du 2 septembre 2011.
- > Identifier les différentes professions immobilières concernées, notamment administrateur de biens, apporteur d'affaires immobilier, agent immobilier, architecte, ingénieur-conseil, promoteur et syndic de copropriété.
- > Déterminer le type d'autorisation d'établissement requis en fonction de la nature exacte des activités immobilières exercées.
- > Maîtriser les conditions de délivrance des autorisations d'établissement, incluant les exigences liées à l'établissement au Grand-Duché, à l'honorabilité et à la qualification professionnelle du dirigeant.
- > Constituer un dossier complet et conforme, tant pour une demande initiale (provisoire ou définitive) que pour une modification d'autorisation existante.
- > Identifier les risques, sanctions et conséquences juridiques liés à l'exercice d'une activité immobilière sans autorisation d'établissement valide.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- > Présentation du mécanisme des autorisations d'établissement au Luxembourg
- > Cadre légal et objectifs de la loi du 2 septembre 2011
- > Identification des autorisations requises selon les différentes activités immobilières
- > Analyse des conditions de délivrance des autorisations d'établissement
- > Notion d'établissement au Grand-Duché de Luxembourg
- > Conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle du dirigeant
- > Constitution d'un dossier de demande d'autorisation initiale provisoire ou définitive
- > Procédure de modification d'une autorisation d'établissement existante
- > Risques, sanctions administratives et pénales en cas d'exercice sans autorisation

MODALITÉ DE FORMATION
Présentiel en centre de formation

DURÉE
3 heures

LANGUE(S) DE FORMATION
FR

DISPONIBILITÉ
12 places offertes

PUBLIC CIBLE
Niveau minimum requis :
CEC 4

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Sans frais pour les entreprises cotisantes au FOGECOPI.
150€/demi-journée/personne pour les autres entreprises

CONTACT ADMINISTRATIF
Service Inscriptions
formations@academie-immo.lu

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

> Enseignements théoriques (cours magistral en classe ou atelier)

RESPONSABLE(S) DE LA FORMATION

Alexia DINE (alexia.dine@cdc-digihw.lu)